Après Guéret, Paris le 19 novembre, une mobilisation à poursuivre...

La construction d'un mouvement

rassemblant salariés des services publics, usagers-citoyens, élus et partis politiques

l faut en rappeler la genèse à l'automne 2004 avec la révolte des maires de la Creuse. Ceux-ci exprimaient le refus de voir disparaître, les uns après les autres, les services publics de proximité. Le mouvement de protestation s'est développé dans un certain nombre de départements. La manifestation de Guéret du 5 mars en a été le symbole.

Des collectifs de défense et de développement des services publics se sont créés dans un certain nombre de départements constitués de syndicats, d'associations, d'élus et de forces politiques. Ces collectifs ont permis de fédérer l'action des différents acteurs qui veulent s'engager pour le service public.

L'émergence de ce mouvement n'est pas le fruit d'une génération spontanée. Il s'inscrit dans le contexte de toutes les luttes pour le service public dans lesquelles la CGT a joué un rôle de premier plan. Faut-il rappeler toutes les initiatives dévelopées ces dernières années par les fédérations ou les unions départementales sous forme de forums ou de rassemblements avec les usagers, les autres syndicats, les élus.

Les exemples sont multiples de



19 novembre : objectif réussi

avec 30 000 manifestants à Paris et de nombreuses manifestations en province!

Usagers des services publics, salariés des services publics, élus étaient au rendez-vous de la manifestation parisienne. Ils étaient venus de la région parisienne mais aussi d'un grand nombre de départements.

De nombreuses initiatives ont eu lieu dans les départements éloignés de Paris : Bordeaux (800 manifestants), Chalonssur-Saône (250), Carcassonne (100), Narbonne (200), Tarbes (800), Toulouse (2000), Grenoble, Privas, Aurillac, Gap, Toulon, Le Mans, Sisteron...

Le 19 novembre compte ainsi dans le paysage des luttes solidaires pour le service public. Ces luttes se développent aujour-d'hui dans les professions mais aussi sur les territoires pour la défense du bureau de poste, de l'hôpital, pour la réouverture d'une gare...

luttes qui ont permis d'empêcher la fermeture d'un service public, voire d'imposer une réouverture.

Nous sommes aujourd'hui dans une nouvelle phase d'accélération avec la politique de privatisation de tous les services publics. Pour l'essentiel, c'est le marché qui devrait réguler la vie sociale. les services qui sont au plus près de la population : la poste, les perceptions du trésor, les subdivisions de l'Equipement,.... Ce sont ceux-là mêmes qui jouent un rôle actif dans le domaine économique, social, de l'aménagement du territoire qui sont en ligne de mire.

Des emplois sont créés dans des



Qu'il s'agisse d'entreprises publiques, GDF, EDF, SNCM,..., ou de pans entiers de missions d'administrations publiques comme à l'Equipement, à l'éducation nationale, à la santé... A l'évidence, il n'y a pas d'un côté les « services publics à réseaux » et, de l'autre, la fonction publique. Tous les services publics sont concernés.

La fonction publique est au coeur des enjeux de recomposition. L'objectif est de refaçonner un nouvel appareil d'Etat en phase avec les politiques ultra- libérales actuelles. Ainsi, la réforme de l'Etat (privatisation, décentralisation, réorganisations des services...), actuellement mise en œuvre, vise à désengager l'Etat d'un grand nombre de missions (politiques sociales, aménagement du territoire,...) et à renforcer les fonctions de régulation et de contrôle social.

C'est toute une autre conception de la fonction publique qui en découlerait. Les suppressions d'emplois et de services touchent en premier lieu domaines comme ceux de la police ou de la justice où des besoins importants existent. Il ne s'agit pas là de développer la prévention ou la réinsertion mais de renforcer les politiques autoritaires et de répression (cf. : les discours du ministre de l'Intérieur).

C'est dans ce cadre que s'inscrivent les projets exprimés par le premier ministre et plus crûment dans le rapport Tron, rapporteur de la commission des finances sur le projet de budget 2006, visant à ne plus remplacer qu'un départ à la retraite sur 2 dans la fonction publique de l'Etat. 35 000 emplois seraient supprimés chaque année.

Ce rapport tente de justifier ces réductions grâce aux nouvelles technologies. Celles-ci permettraient de réduire les effectifs des services « back- office » selon le rapporteur. Les services de proximité appelés « front-office » ne seraient pas touchés. Cette présentation est fallacieuse à un double titre. En premier lieu, chacun sait que la grande masse des

personnels de la fonction publique est en contact avec le public. C'est donc bien là que le gouvernement veut opérer l'essentiel des suppressions d'emplois. Ensuite, la présentation « front et back-office », qui puise ses références dans un modèle anglo-saxon bien éloigné du nôtre, renvoie à une autre organisation discutable des services publics. Les services « front-office » seraient essentiellement des guichets de réception des demandes des usagers. Les dossiers seraient traités ailleurs avec des regroupements géographiques.

L'usager n'aurait plus la possibilité de contacter le fonctionnaire qui gère son dossier. Le risque est celui d'un appauvrissement considérable de la qualité des services publics, particulièrement dans le lien social entre l'administration et le citoyen. Le citoyen n'aurait plus en face de lui qu'une machine administrative. Nous sommes loin de la demande des citoyens de services de proximité vivants, à l'écoute des besoins et de la diversité de ceux-ci.

L'objectif vise aussi le statut de la fonction publique. L'année 2006 est l'année d'entrée en application de la LOLF. Le rapport Migaud-Lambert, de septembre 2005, indique : « la LOLF implique clairement de faire prévaloir la logique d'emploi sur la logique de statut ». C'est dans cette perspective que se situe la volonté de mettre en place une gestion des métiers structurés dans des cadres de fonction.

Construire de nouvelles réponses

Hier, c'étaient les zones rurales qui exprimaient leur désarroi et le refus d'être laissées pour compte. Aujourd'hui ce sont les banlieues.

La crise sociale est le produit de politiques publiques fondées sur l'affaiblissement des moyens du service public, le désengagement de l'Etat, la déréglementation et les privatisations.

Où en est la politique urbaine aujourd'hui, en matière de logement, de déplacements et d'aménagement urbains ? Le ministère de l'Equipement, en grande partie responsable de ces questions, est aujourd'hui laissé en état de déshérence. La réponse principale qu'il propose est de renvoyer la prise en charge des réponses vers le privé dans le cadre des « partenariats public- privé » alors même que le besoin d'une grande politique de la ville s'impose comme une évidence.

Où en est la politique éducative avec des dizaines de milliers de jeunes qui sortent chaque année de l'appareil scolaire sans qualification, particulièrement dans les cités et les zones rurales ?

Alors même que le besoin de personnels toujours mieux formés est une donnée des sociétés modernes.

Où en est la politique de l'emploi avec le maintien d'un chômage de masse touchant particulièrement les jeunes et les plus de 50 ans?

Pour beaucoup de jeunes, le fait d'avoir un diplôme n'assure pas l'emploi.

Là aussi, parmi les réponses, figurent la mise en concurrence de l'ANPE avec les agences de placement, l'instauration de dispositifs coercitifs pour contraindre les chômeurs à accepter les emplois proposés par les employeurs, la suppression d'emplois dans les ministères sociaux (Tron)... Pourtant, le droit à l'emploi ne devrait-il pas être assuré à tous ?

Prenant appui sur des situations qu'il a lui-même créé, le gouvernement veut maintenant aller plus loin. Mais les solutions d'une société du tout privé qu'il préconise ne permettent pas de sortir les zones rurales ou les banlieues de leurs difficultés. Elles sont au contraire génératrices d'un accroissement des inégalités, d'un développement de l'autoritarisme et des atteintes aux libertés.

Une autre politique est nécessaire. Les services publics constituent une alternative, dans le cadre d'une société solidaire, aux solutions de l'ultra- libéralisme. C'est pourquoi, ils sont au centre de l'affrontement actuel.

Les droits reconnus au citoyen dans la constitution (droit au travail, à la

Conférence des services publics en milieu rural et congrès des maires

La CGT (Pascal Sancéré et Patrick Hallinger pour l'UGFF, Christophe Couderc pour la fédération des services publics) a été reçue par le président de la conférence des services publics en milieu rural, Paul Durieu et le président de l'AMF (Jacques Pélissard). Face à la montée des luttes pour le service public, le gouvernement est obligé d'apporter des réponses. D'ores et déjà, est reconnu dans les travaux de la conférence qu'il n'est plus possible que « les services de l'Etat imposent unilatéralement leurs décisions ». La « mise en place d'un travail autour du préfet associant les services de l'Etat et les entreprises publiques et la création d'un espace de concertation remplaçant la commission déparproblèmes de confidentialité lorsqu'on va chercher une lettre recommandée à l'épicerie devenue point poste! Ils se prononcent pour des moyens particuliers permettant le maintien des services publics dans les zones rurales. La pression de l'opinion publique et les luttes sont passées par là...

Le discours gouvernemental est lui plus direct : Le service public est du service au public qui peut être mis en œuvre aussi bien par le privé, surtout s'il s'agit d'activités rentables . Pour le reste, c'est un service à minima type guichet d'accueil avec du personnel polyvalent. Le problème, c'est que monte aujourd'hui la revendication pour les droits et l'égalité des droits avec des ser-



tementale des services publics qui n'a jamais fonctionné» sont préconisés.

Aucune illusion à se faire sur l'objectif poursuivi : « On ne peut pas tout garder », nous dit-on. Nos interlocuteurs se déclarent néanmoins attachés au maintien de services publics. Jacques Pellissard reconnaît qu'il y a des

vices publics de plein exercice.

Plus que jamais nous devons imposer le débat public sur ces questions avec la mise en place d'instances permettant l'intervention des usagers, des salariés, des élus. C'est une revendication qui doit être portée partout et par tous.

santé, au logement...), sauf à devenir purement formels, ne peuvent relever de la concurrence. Nous revendiquons que les services publics soient considérés comme des biens publics hors de la logique du marché.

Cela suppose la redéfinition de politiques publiques et des moyens financiers publics nécessaires à leur mise en œuvre. La question de leur gestion et de leur démocratisation doit être posée.

Une démarche de rassemblement pour la reconquête des services publics

Plus et mieux de service public dans la proximité :

La démarche de reconquête passe déjà par dire non aux privatisations et exiger l'arrêt des fermetures de services publics et des restructurations.

La situation dans les banlieues, comme dans les zones rurales, appelle au contraire un effort particulier.

L'enjeu de l'emploi public :

Les besoins en emplois publics sont considérables, liés à la fois au renouvellement démographique (les départs en retraite d'ici 2015 représentent entre 40 et 45% des effectifs actuels des services publics) et aux nouvelles demandes qui s'expriment. Remplacer les départs en retraite est un enjeu autant pour la pérennité des missions publiques que pour répondre aux besoins des jeunes qui aspirent à entrer dans la vie active. Nous revendiquons que ces emplois soient ouverts à tous, avec des possibilités d'accès aux jeunes sans qualification et à ceux issus de l'immigration.

Le statut des personnels qui est lié à la nature des missions publiques doit être préservé et renforcé.

Des services publics démocratisés :

Les services publics ont comme première finalité de répondre aux besoins. L'intervention des citoyens est une dimension essentielle de la démocratisation. Préalablement aux décisions budgétaires, ceux-ci doivent pouvoir s'exprimer sur la défi-



Le besoin est celui du retour de la présence des services publics en prenant en compte les besoins nouveaux et diversifiés en matière d'écoles et de centres de formation, de police de proximité, de services sociaux, de santé, de transports,...

La question du champ d'intervention des services publics doit être posée avec l'intégration de nouveaux domaines comme l'eau ou les déchets et le retour au sein des services publics de secteurs privatisés. nition des besoins, l'organisation des services publics, leur efficacité.

L'exigence de droits nouveaux pour l'intervention des personnels, notamment sur le choix de gestion, est une autre dimension.

Une responsabilité particulière incombe aux élus qui ont à définir ou sont consultés sur les choix politiques en matière de service public. L'engagement d'élus pour les services publics comme l'intervention citoyenne en leur direction sont une

dimension de la mobilisation à développer.

Des instances permettant aux différents acteurs (élus, directions des services publics, représentants des salariés et des usagers) d'intervenir sur les services publics doivent être mises en place dans la proximité, notamment dans les localités et au plan départemental.

Ces questions sont posées à l'évidence au mouvement syndical, à la CGT en particulier qui occupe une place particulière sinon centrale dans la mobilisation pour le service public. Elles le sont aussi au citoyen attaché à l'égalité des droits comme à l'élu qui refuse de ne choisir qu'entre des mauvaises solutions.

C'est tout l'enjeu du rassemblement autour des services publics.

Ainsi les actions des personnels pour le service public et les revendications ne peuvent qu'être épaulées, renforcées par l'élargissement aux usagers, aux élus et forces politiques qui partagent cette orientation. La clarté de la plateforme d'action, élaborée par la fédération des collectifs de défense et de développement des services publics, constitue un socle fort pour la convergence et la construction d'un puissant mouvement pour faire vivre une conception nouvelle des services publics pour les droits, dans l'égalité, la solidarité, le progrès social.

La dimension de l'action pour les services publics est nationale mais aussi européenne et mondiale. A noter, au plan européen, l'important appel de Liège des 22 et 23 octobre 2005, à l'initiative des collectivités hors AGCS. Cet appel est lancé par des élus, des syndicalistes, des associations pour notamment « promouvoir les services publics comme réponse adéquate aux défis sociaux, économiques et environnementaux, à toutes les échelles, du local au mondial ». Cet appel inclut un plan de travail pour agir contre le projet de directive Bolkenstein et contre celui de l'OMC en matière de commerce des services (AGCS).